

# RÈGLEMENT ROUTE

COUPE DE FRANCE



DES CLUBS DN2

2013

## SOMMAIRE

|   |   |
|---|---|
| ARTICLE 1. PREAMBULE .....  | 3 |
| ARTICLE 2. LISTE EPREUVES RETENUES * .....                          | 3 |
| ARTICLE 3. PARTICIPATION.....                                       | 3 |
| ARTICLE 4. COMPOSITION DES EQUIPES.....                             | 3 |
| ARTICLE 5. BAREME DE POINTS.....                                    | 4 |
| ARTICLE 6. POINTS DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE .....               | 4 |
| ARTICLE 7. CLASSEMENT 2013 ET EVOLUTION DES NIVEAUX POUR 2014 ..... | 4 |
| ARTICLE 8. ENCADREMENT.....   | 5 |
| ARTICLE 9. DEPANNAGE.....   | 5 |
| ARTICLE 10. INDEMNITES EQUIPES .....                                | 6 |
| ARTICLE 11. PENALITES.....  | 6 |
| ARTICLE 12. REMISE DE PRIX.....                                     | 6 |

## ARTICLE 1. PREAMBULE

La Fédération Française de Cyclisme organise une Coupe de France des clubs DN2 en 2013 dans le but d'assurer la promotion des clubs labellisés dans cette division.

Cette Coupe de France contribue à la mise en place d'une classification des clubs avec une prise en compte de résultats sportifs obtenus sur un certain nombre d'épreuves préalablement retenues.

La sélection des épreuves bénéficiant du label « Coupe de France des Clubs DN2 » porte sur les courses de classe « Elite nationale ».

La participation des équipes étrangères et des équipes continentales n'est pas admise dans ces épreuves.

## ARTICLE 2. LISTE EPREUVES RETENUES \*

|              |                  |  |                      |
|--------------|------------------|--|----------------------|
| 3 Mars       | Epreuve en ligne | Vienne Classic                             | (Poitou - Charentes) |
| 28 Avril     | Epreuve en ligne | Tour du Périgord – A travers les bastides  | (Aquitaine)          |
| 20 Mai       | Epreuve en ligne | Prix des Vallons de Schweighouse sur Moder | (Alsace)             |
| 8 Juin       | Epreuve en ligne | Grand Prix de Gamaches                     | (Normandie)          |
| 14 août      | Epreuve en ligne | Grand Prix Christian Fenioux               | (Région Centre)      |
| 22 Septembre | Epreuve en ligne | Prix d'Automne – La Rochefoucauld          | (Poitou - Charentes) |

\* Pour des questions d'organisation des équipes participantes, les épreuves retenues ci – dessus devront prévoir une arrivée maximum aux environs de 16 heures.

## ARTICLE 3. PARTICIPATION

La Coupe de France des clubs DN2 2013 est réservée aux équipes définies ci-après et selon l'ordre ci-dessous :

- 1) Les Clubs de Division Nationale 2 (participation obligatoire)
- 2) Les clubs de Division Nationale 3 du Comité Régional du lieu d'organisation (sur invitation)

La participation maximale est limitée à 25 équipes.

✓ Une équipe de DN2 qui ne participe à toutes les manches de la Coupe de France des clubs DN2, sera en 2014 rétrogradée automatiquement en Division Nationale 3 ou se verra retirer son label.

## ARTICLE 4. COMPOSITION DES EQUIPES

Toutes les épreuves se disputent par équipes composées de 6 coureurs de 1ère catégorie sans restriction d'âge dont quatre français. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers.

Toutefois, les équipes pourront intégrer un licencié Espoir « 2ème catégorie » âgé de 19 ou 20 ans dans l'année.

Toute participation avec une équipe incomplète entrainera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à moins de 4 coureurs, l'équipe se verra refuser le départ.

Il est bien entendu qu'une équipe de Division Nationale, dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs)

Un coureur intégrant le club après le 15 février 2013, date de délivrance de la licence ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France des clubs, qui comptera au classement DN2.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

## ARTICLE 5. BAREME DE POINTS

Les points acquis par les coureurs à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 seront conformes au barème ci-dessous :

Epreuve d'une journée en ligne :

Les 30 premiers coureurs classés marqueront des points.

|                |                |                |                |                |                |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 1er / 90 pts   | 2ème / 70 pts  | 3ème / 60 pts  | 4ème / 55 pts  | 5ème / 52 pts  | 6ème / 49 pts  |
| 7ème / 46 pts  | 8ème / 43 pts  | 9ème / 40 pts  | 10ème / 37 pts | 11ème / 34 pts | 12ème / 31 pts |
| 13ème / 28 pts | 14ème / 25 pts | 15ème / 22 pts | 16ème / 20 pts | 17ème / 18 pts | 18ème / 16 pts |
| 19ème / 14 pts | 20ème / 12 pts | 21ème / 11 pts | 22ème / 10 pts | 23ème / 9 pts  | 24ème / 8 pts  |
| 25ème / 7 pts  | 26ème / 6 pts  | 27ème / 5 pts  | 28ème / 4 pts  | 29ème / 3 pts  | 30ème / 2 pts  |

## ARTICLE 6. POINTS DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE

Lorsque les licenciés sont sélectionnés en équipe de France Route <sup>(1)</sup> et Piste <sup>(2)</sup> et ne peuvent pas de ce fait participer à une épreuve de la Coupe de France, leurs clubs se voient attribuer, en compensation, 20 points de bonification.

C'est la convocation établie par la Direction Technique Nationale qui déterminera la période de sélection.

<sup>(1)</sup> Pour les sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et à l'étranger (Classe 1 et Classe 2) et la Coupe des Nations seront prises en comptes.

<sup>(2)</sup> Pour les sélections en Equipe de France Piste, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes du Monde seront prises en compte.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation, sauf si il rentre dans le cadre de la sélection officielle pour l'une des épreuves concernées.

Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France des clubs DN2.

## ARTICLE 7. CLASSEMENT 2013 ET EVOLUTION DES NIVEAUX POUR 2014

- Les 6 épreuves retenues, référencées à l'article 2, servent de support au classement de la Coupe de France des clubs et au classement des DN2.
- Le classement de la Coupe de France des clubs DN2 sera établi par l'addition des points acquis par les coureurs à la place réelle dans les différentes épreuves suivant le barème défini à l'article 5, augmentée pour certains coureurs des points de sélection en équipe de France.
- Le classement de la Coupe de France des clubs DN2 ne fera apparaître que les clubs de la division concernée (DN2).

- Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France des clubs DN2 2013. En cas d'égalité de points il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues.
  - Les organisateurs sont libres de réaliser des classements annexes (Points chauds...).
  - Les deux\* derniers clubs du classement seront relégués en division inférieure.
  - Le premier\* club de la Coupe de France des clubs DN2 pourra accéder à la DN1 la saison suivante à condition de remplir les critères de labellisation.
- \* En fonction du nombre de clubs labellisés en début de saison, ce chiffre pourra être réactualisé par la F.F.C.
- Les deux\* premiers clubs de la Coupe de France DN3 pourront accéder à la DN2 la saison suivante à condition de remplir les critères de labellisation.

#### Cas particuliers :

Dans l'hypothèse où un club ne possède pas les moyens financiers ou ne répond pas aux critères administratifs du cahier des charges pour accéder à l'échelon supérieur ou se maintenir dans sa division Nationale, il sera fait appel en priorité au 1er club reléguable pour un maintien dans la Division Nationale concernée, puis au second club reléguable et le cas échéant, au 3ème club puis au 4ème club de la DN inférieure.

## ARTICLE 8. ENCADREMENT

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire au minimum d'un BF3 route ou du diplôme d'Entraîneur Club Expert.

En l'absence de diplôme, la position de l'équipe concernée pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 9 du présent règlement traitant de ce sujet.

## ARTICLE 9. DEPANNAGE

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Au départ de chaque épreuve si l'encadrement sportif d'une équipe ne répond pas aux conditions fixées à l'article 8, cette dernière sera rétrogradée à la fin de la file des voitures de dépannage même si elle peut prétendre par son classement à une meilleure position.

### ***Pour la 1ère épreuve***

1er tirage au sort : les clubs représentés à la réunion dans le respect des dispositions de l'article 8.

2ème tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion et celles dont l'encadrement ne correspond pas aux dispositions de l'article 8, mais présentes à l'épreuve.

### ***Pour les épreuves suivantes***

Les clubs dans l'ordre de leur classement à l'issue de la précédente épreuve, représentés à la réunion et dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 8.

### ***Ensuite***

- 1er tirage au sort : les clubs non classés et présents à la réunion dont l'encadrement correspond aux dispositions de l'article 8.

- 2ème tirage au sort : les autres équipes présentes à la réunion et dont l'encadrement ne correspond pas aux dispositions de l'article 8.
- 3ème tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion.

## **ARTICLE 10. INDEMNITES EQUIPES**

A l'issue de chaque manche, les équipes participantes seront indemnisées au prorata du nombre de km parcourus et de coureurs présents au départ. C'est la distance entre le siège du club et le lieu de la course (aller-retour) qui sera pris en considération pour le calcul.

Le montant de la participation de l'organisateur aux frais de déplacement des clubs concernés est de 4.000 €. L'indemnité aux équipes est répartie sur l'ensemble des équipes aux départs. Si une équipe est forfait de dernière minute, la grille restera inchangée. L'organisateur gardera le montant de l'indemnité prévu. Si une équipe est incomplète au dernier moment, la grille restera inchangée et la somme non versée à l'équipe restera acquise à l'organisateur.

## **ARTICLE 11. PENALITES**

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée. Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de l'épreuve concernée. Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

## **ARTICLE 12. REMISE DE PRIX**

Les trois premières équipes se verront remettre un trophée.  
La remise officielle des prix et des trophées sera organisée le soir de la dernière épreuve soit le 22 septembre 2013.